bulletin



N319

SNUipp Drôme Maison des Syndicats 17, rue Bizet 26000 Valence

Tél.: 04.75.56.77.77 Télécop.: 04.75.56.00.56

Internet: http://26.snuipp.fr

Bimensuel Directrice de publication : Bernadette Long

N°de C.P.P.A.P.: 0610 S 07360

ISSN: 1164-2769 Abonnement : 10 € Prix au n°: 2 €

E-mail: snu26@snuipp.fr

Dispensé de timbrage Valence CTC

Déposé le 20/09/2011



Année Scolaire 2011 / 2012



Dans l'action...

- en vous syndiquant dès maintenant,
- en étant tous en grève le 27 septembre,
- en votant et faisant voter pour le SNUipp et la FSU en octobre 2011.

La rentrée ne s'est pas bien passée. Nous serons en grève le 27 septembre !

A cette rentrée plus que jamais, l'école est en crise!

La suppression de 16 000 postes a des conséquences visibles dans les écoles. Dans la Drôme, les effectifs sont en hausse (plus 263 élèves) sans poste supplémentaire et, au réajustement de rentrée, l'IA a dû fermer 9 postes pour en ouvrir 11.

Le malaise des enseignants ne cesse de croître.

Les conditions de travail dans les écoles deviennent catastrophiques : des PES non formés face aux élèves, des postes d'EVS administratifs non reconduits en septembre, des AVS toujours en nombre insuffisant malgré les besoins (162 enfants sans AVS à ce jour), une école maternelle encore dévalorisée, victime de la carte scolaire (ouvertures de 1/2 postes) avec des effectifs qui atteignent des sommets jamais vus dans la Drôme...

C'est aussi dans notre département, des conditions de nomination « tristement mémorables » dans le cadre d'un mouvement opaque, notamment pour les 219 enseignants contraints de participer à la phase d'ajustement. Là encore du jamais vu : 1/4 des postulants au mouvement!

Les délégués du personnel n'ont pas eu les moyens de vérification prévus dans le cadre du paritarisme.

La liste des dégradations, nationalement et dans la Drôme, est longue...

Sommaire:

Consignes syndicales du SNUipp 26

p 3 et 4 : CTPD carte scolaire du 6/09 p 4 et 5 : CAPD du 6 septembre 2011

p 6 et 7 : Direction d'école p 8 : Motion direction d'école

9 : AVS-EVS, pas de SAV 10 : 108 heures

p 11 : Motion LPC p 12 PEMF et PES

Encarts:

Le nouveau « Drômadaire »

4 pages « Élections professionnelles »
4 pages « Syndicalisation » & Enveloppe T Dépliant « Pour l'école... Agissons ensemble Réglette SNUipp-FSU ...

Les discours angéliques de notre ministre et de l'inspecteur d'académie ne suffiront pas à nous rassurer, ni à nous

La multiplication des « commandes » institutionnelles qui contribuent à l'infantilisation et au mépris des personnels et la gestion purement comptable du système éducatif ne permettent plus aux enseignants de remplir l'ensemble des obligations légales et réglementaires.

La dévalorisation du métier d'enseignant, programmée par le président de la République et son gouvernement, démobilise les personnels qui se sentent de plus en plus méprisés et doivent gérer la pénurie dans les écoles.

Tout cela nuit à la réussite des élèves. Nous en mesurons déjà les conséquences!

Depuis l'arrivée au pouvoir de Nicolas Sarkozy, le démantèlement du service public d'éducation ne cesse de s'accélérer.

Pour toutes ces raisons et pour manifester notre opposition à cette politique, la FSU et le SNUipp appellent, avec l'intersyndicale, les enseignants des écoles à être massivement en grève pour remettre, dans le débat public, la question de l'éducation.

C'est à nous tous de nous impliquer pour convaincre l'opinion publique et parvenir à un réel changement de politique éduca-

L'école et les services publics doivent devenir la priorité : à nous tous de peser dans le débat, par l'action dès le 27 septembre!

la rentrée ne s'est pas bien passée! Les conditions d'enseignement ne sont plus acceptables!

TOUS EN GREVE ET DANS LA RUE LE MARDI 27 SEPTEMBRE!

B. Carillo, B. Long, Y. Chauvin, secrétaires départementaux.

Ceux qui vivent sont ceux qui luttent. Victor Hugo - Les Châtiments

Consignes syndicales du SNUipp 26

Appliquer les consignes, c'est faire prévaloir l'exigence de qualité!

Maternelle LIMITONS À 25!

Pour la qualité de l'accueil et de l'enseignement, nous avons gagné la limitation à 28, puis la limitation à 27.

Nous avons commencé la limitation à 25 en septembre 96.

Poursuivons cette limitation à 25 en exigeant les créations de postes nécessaires à la scolarisation dans de bonnes conditions de tous les enfants y compris ceux de 2 ans.

Le SNUipp-FSU26 est le seul syndicat qui soutient tous les collègues engagés dans la limitation.

Notre métier? la réussite de tous, sans concessions!

L.P.C: Livret Personnel de Compétences BOYCOTTONS! (consigne nationale)

Parce que :

- ce livret participe de cette mouvance liberticide du fichage généralisé des enfants dès 3 ans.
- ce livret est une charge supplémentaire pour les enseignants et ne permet pas de faire progresser les élèves.
- ce livret remet en cause les pratiques et oblige à une dérive
- « évaluationniste » de pilotage par les résultats

Le SNUipp-FSU 26 appelle les équipes enseignantes à ne pas remplir le LPC,

ni en format papier et encore moins en format numérique.

et HORAIRES

La loi indique que le temps scolaire de classe est de 6 heures. Les horaires d'entrée et de sortie sont régis par le règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, seule une modification de celui-ci ou un aménagement validé par l'IA peuvent les modifier.

En cas de pression de l'administration, n'hésitez pas à nous contacter !

Animations pédagogiques et RIS INSCRIVONS-NOUS OU NOUS VOULONS!

18 heures sur les 108 h sont consacrées aux animations pédagogiques. Les 6 heures de « solidarité » ne sont pas à ajouter aux animations pédagogiques mais sont destinées au travail en équipe autour du projet d'école. Nous avons demandé à l'IA que ces heures soient laissées à l'initiative des écoles comme le précise le décret du 4 novembre 2005.

Règlementairement, il n'y a aucune distinction entre animation pédagogique obligatoire ou non obligatoire. La seule chose qui est obligatoire est d'effectuer vos 18 heures de service. Dans ce cadre, le SNUipp-FSU26 vous invite à vous inscrire aux animations pédagogiques qui vous intéressent sans vous préoccuper de leur caractère obligatoire ou non. Si vous souhaitez participer à deux RIS, ne vous inscrivez qu'à 12h et non 18h.

Si vous vous déplacez pour les animations pédagogiques, vous devez être remboursés de vos frais.

Organisation pédagogique DÉCIDONS!

Il n'existe pas de texte régissant l'organisation de l'emploi du temps des personnels à temps partiel, ni de règle départementale.

C'est en Conseil des Maîtres que se discute l'organisation pédagogique sur l'école. Si une modalité opérationnelle et cohérente est organisée conjointement par les collègues concernés, elle doit pouvoir être mise en place. Ce n'est qu'en cas de désaccord, que l'IEN tranchera.

Contactez-nous en cas de problème.

Direction d'école

Voir pages 6,7 et 8 de ce bulletin.

T.R.:

limitation des déplacements!

Parce que:

- l'IA a instauré des nouvelles dispositions de remplacement : pas de remplaçant avant 3 jours en cas de pénurie, élargissement des zones possible à tout le département...
- le carburant n'a toujours pas baissé
- mais l'ISSR a baissé.

Faisons plus que jamais vivre les consignes du syndicat : refusons les déplacements éloignés !

Pour la qualité de l'enseignement, le respect des enfants, le respect des conditions de travail :

- ⇒ aucun déplacement :
- à plus de 20 km de l'école de rattachement pour un remplacement court et imprévu (congé maladie, par exemple),
- à plus de 40 km pour un remplacement long et prévu (congé maternité, stage...)
- dans les départements limitrophes
 - refuser le remplacement dans l'ASH si vous n'êtes pas spécialisés et si vous n'avez pas de convocations.
 - les TR n'ont pas à appeler L'IEN pour connaître leur lieu de remplacement.

Pas de remplaçant CESSONS DE GÉRER LA PÉNURIE!

Lorsqu'un collègue absent n'est pas remplacé, que l'absence soit prévue ou non, longue ou courte, nous vous appelons à ne pas accueillir les élèves de l'enseignant en question dès le premier jour d'absence.

<u>Lettre aux parents</u>: diffusez la lettre aux parents, modèle disponible sur le site du SNUipp-FSU 26: http://26.snuipp.fr.

<u>Informer le syndicat</u> : remplir le formulaire de non remplacement sur le site du SNUipp-FSU 26, pour nous permettre d'intervenir sur le nombre de journées non remplacées.

L'administration qui assure avec zèle et bienveillance, parfois à la place des municipalités, la continuité du service public en cas de grève se doit de le faire en cas d'absence d'un enseignant. Rappelons que l'IA a décidé de ne plus remplacer systématiquement les absences inférieures à 3 jours!

CTPD du 6 septembre

Déclaration liminaire du SNUipp CTPD du 6 septembre 2011

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Vous allez procéder aujourd'hui aux ajustements de carte scolaire alors que les enseignants et les élèves sont déjà rentrés.

Nous contestons ce calendrier que vous imposez et qui ne permet pas aux écoles concernées de débuter sereinement et dans de bonnes conditions l'année scolaire.

Rien ne vous oblige à attendre la rentrée pour prendre vos décisions : le nombre d'élèves inscrits vous a été communiqué via les IEN et remonté par base élèves, la vérification des effectifs à la rentrée ne devrait donc pas être nécessaire. Nous condamnons cette procédure, devenue triste tradition drômoise, et cette gestion à flux tendu qui d'une part désorganisent le fonctionnement des écoles et d'autre part traduisent un manque de confiance flagrant à l'égard des équipes pédagogiques et particulièrement des directrices et directeurs d'école qui vous transmettent les informations. Cela nous étonne d'autant plus que le fichier base élèves, installé parfois sous la contrainte dans les écoles, a été vanté pour sa fiabilité et sa précision notamment en matière de gestion des effectifs.

Les documents préparatoires que vous nous avez transmis suite à notre demande recensent 14,5 fermetures. Nous avons quant à nous connaissance de 19 demandes d'ouverture qui auraient dû, pour la plupart, être satisfaites en avril si la dotation en postes avait été suffisante. Nous considérons qu'aucune fermeture ne doit être prononcée à la rentrée. Avec quels moyens allez-vous ouvrir les 19 classes nécessaires ? Avec une dotation départementale nulle, vous devez maintenant fermer 1,25 poste pour équilibrer les ouvertures et fermetures décidées en avril dernier.

Les 2 postes « récupérés » en IME et CMPP à cette rentrée seront loin de suffire pour satisfaire toutes les demandes légitimes. Vous devrez aujourd'hui fermer des classes qui accueillent des élèves depuis hier pour en ouvrir d'autres : c'est inacceptable !

A tout cela s'ajoutent d'autres difficultés :

 la situation de nombreuses écoles ne sera pas évoquée ici mais nécessiterait l'attribution de moyens supplémentaires compte tenu de l'augmentation importante des effectifs et de la surcharge constatée dans les classes drômoises;

- plus de 6000 enfants drômois nés en 2009 et pour qui les portes des écoles resteront fermées par manque de postes (plus de 50 seraient nécessaires pour scolariser les enfants de 2 à 3 ans à un niveau équivalent à celui de 2005);
- les enseignants absents que vous aurez du mal à remplacer puisque déjà l'an passé le renfort de 50 enseignants en surnombre, que vous n'aurez plus cette année, n'avait pas permis d'assurer tous les remplacements;
- des élèves orientés en CLIS mais qui, faute de moyens, se retrouvent scolarisés en classe ordinaire...

Enfin, nous aimerions dénoncer vigoureusement l'absence de réponse aux demandes des équipes qui souhaitaient une aide administrative pour la direction de l'école, qu'il s'agisse d'un renouvellement de contrat ou d'une création. Le ministre avait annoncé la création de contrats aidés pour rétablir une partie des moyens supprimés. Loin des caméras et des micros il a adressé une circulaire en juillet qui va à l'encontre des promesses médiatiques. Cette attitude mesquine a non seulement pour effet de priver les écoles d'une aide devenue indispensable mais aussi de mettre scandaleusement sur la touche un nombre important de personnels qui avaient assuré ou souhaitaient assurer cette aide.

Par ailleurs, nous savons aussi qu'un certain nombre de notifications MDPH pour la mise à disposition d'AVS ne pourra être pourvue faute de personnels.

Nous exigeons encore une fois que toutes les demandes d'aide administrative à la direction et d'aide à la scolarisation des enfants en situation de handicap soient satisfaites et que des personnels titulaires de la fonction publique soient recrutés pour assurer ces nouvelles missions tout en intégrant les personnels précaires les ayant déjà exercées.

Une fois de plus nous sommes contraints de constater que les moyens attribués à l'éducation nationale et aux écoles sont insuffisants et que les suppressions de postes empêchent la réussite de tous nos élèves. C'est pourquoi la FSU et le SNUipp appellent les enseignants des écoles et tous les personnels de l'éducation nationale à être massivement en grève le 27 septembre pour un autre budget et une autre politique éducative.

Compte-rendu du Comité Technique Paritaire Départemental

Le CTPD débute un peu après 15 h par la lecture des déclarations • liminaires de 2 syndicats dont celle du SNUipp (page 4) appelant à la grève unitaire le 27 septembre contre les suppressions de postes. Les représentants FSU et SNUipp des personnels ont ensuite été quasiment les seuls à s'exprimer tout au long du CTP.

En réponse, l'IA, une fois de plus, nous tient à peu près ce langage : « Franchement de quoi vous plaignez-vous ? La Drôme ne perd pas de postes, l'académie de Grenoble est très favorisée par rapport à d'autres, que diriez-vous si vous étiez en Ardèche (-16 postes) ..etc. ..etc. »

Bien sûr, il y a toujours pire ailleurs!

Mais la volonté gouvernementale et administrative est constante, dans la France d'aujourd'hui, d'aligner par le bas l'ensemble des Français au nom de l'équité (on ne parle plus d'égalité) et par le haut une frange de favorisés (on parle alors de mérite).

S'ensuit l'étude des différentes situations : d'abord les cas répertoriés par l'administration dans le document préparatoire corrigé (les IEN sont allés compter le lundi ou mardi matin) puis une dizaine de demandes d'ouvertures supplémentaires dont font état les représentants des personnels du SNUipp.

De quoi s'interroger sur l'intérêt et la fiabilité à accorder à la toute puissante base-élèves!

Au bout du compte, deux sentiments prédominent...

- Tout était déjà verrouillé en amont et la commission n'a servi que de chambre d'enregistrement;
- La maternelle qui fait encore office de « parent pauvre » est toujours l'objet d'un certain mépris de la part de notre administration quoiqu'elle s'en défende.

En résumé, les 13 ouvertures annoncées ne « consomment » que 10 moyens : 4 demi-postes ouverts en maternelle et une mesure provisoire (CLIN sur Valence Michelet) ; 3 blocages sont levés, 5 sont confirmés en fermeture et 3 nouvelles mesures sont prononcées (suppression de 2 demi-postes à St-Donat et Valence Ravel mat., 1 fermeture « sèche » à St-Nazaire en Royans) : concrètement 7 moyens sont récupérés...

Qu'on se rassure, les 3 manquants sont repris par ailleurs : 1 au CMPP Romans, 1 poste d'animateur langue et 1 poste restant d'avril.

La séance s'achève vers 18h15...Dans la foulée, l'IA publie son communiqué. Si la dotation départementale reste bien de "zéro", il est remarquable que, par « effet de com », cela se traduise par l'annonce de 6 classes en plus : *Cherchez l'erreur!*

<u>A noter</u>: Tous les postes spécialisés non occupés (une douzaine) sont reversés dans la brigade de remplacement.

Jean-Paul Tarel

Mesures de carte scolaire

OUVERTURES

<u>Écoles élémentaires</u> : - MONTELIER Mélusine (8è classe)

- VALENCE Paul Langevin (7è classe)

- VALENCE CLIN Michelet : 1 poste

Écoles primaires : - BARBIERES (6è classe)

- CHANTEMERLE LES BLES (5è classe)

- MONTBRUN LES BAINS (3è classe)

- ST AGNAN EN VERCORS (3è classe)

- VINSOBRES (4è classe)

<u>Écoles maternelles</u> : - ANCONE (+ 1/2 poste)

- ETOILE SUR RHONE (+ 1/2 poste)

- ST MARCEL LES VALENCE André Blanc (+ 1/2 poste)

- VALENCE Freinet (+ 1/2 poste)

* soit l'équivalent de 2 moyens seulement *

Écoles en RPI:

- BONLIEU/ST GERVAIS SUR ROUBION (3è classe)

FERMETURES

École primaire : - ST NAZAIRE EN ROYANS (5è classe)

Écoles maternelles : - VALENCE Ravel (- 1/2 poste)

- ST DONAT/L'HERBASSE (- 1/2 poste)

BLOCAGES TRANSFORMÉS EN FERMETURES

<u>École élémentaire</u> : - VALENCE J. de la Fontaine (5è classe)

<u>Écoles primaires</u> : - ANNEYRON (8è classe)

- BOURDEAUX (5è classe)

- GRANGES LES BEAUMONT (5è classe)

<u>Écoles maternelles</u> : - PIERRELATTE Le Claux (5è classe)

BLOCAGES LEVÉS (classes non fermées)

École maternelle : - MONTELIMAR La Gondole

École élémentaire : - VALENCE André Abel

Classe unique : - VERCLAUSE

CAPD du 6 septembre

La CAPD a duré plus de 3 heures (19h à 22h30). Nous n'avons lâché sur rien. Seuls les délégués SNUipp-FSU 26 des personnels sont intervenus sur tous les dossiers ce qui peut déterminer le choix de chacun pour les élections professionnelles du 13 au 20 octobre.

De l'auto-satisfecit de l'inspecteur

Lors de la réunion du Comité Technique Paritaire Départemental, Monsieur l'Inspecteur d'Académie s'est réjoui d'être dans l'un des départements le moins touché de l'académie de Grenoble du point de vue des suppressions de poste. Dans la droite ligne du gouvernement et de son « pas de fermeture de classe », l'IA a soutenu qu'il défendait l'équité entre les écoles et donc qu'à ce titre il ne pouvait ouvrir une classe sans en fermer une ailleurs.

Au-delà du fait que le SNUipp-FSU 26 ne peut se satisfaire de l'équité dans la misère, cette façon de procéder consiste avant tout à mettre les écoles en concurrence, chacune devant se vendre pour prouver que sa condition nécessite qu'on fasse preuve de charité à son égard. Quelle triste rentrée que nous vivons! Mais que ne ferait-on pas au nom de la sacro sainte : modernité?

C'est donc après trois heures de réunion que la CAPD de réajustement du mouvement s'est tenue le mardi 6 septembre à 19h. Suite à cette commission, l'IA a nommé les collègues restés sans postes et procédé aux révisions de nomination. Pour le SNUipp-FSU 26 cette CAPD a été l'occasion de porter haut et fort des revendications et des critiques sur la politique menée par le gouvernement. Quant à l'Inspecteur d'académie, effectivement en charge de l'application des textes, il n'a cessé de justifier cette politique qui met à mal l'école.

Gestion de la pénurie de personnel

Pour gérer le manque de recrutement, seulement 14 cette année, et éviter le risque qu'il y ait plus de postes que de personnel à la rentrée, l'IA a utilisé deux leviers :

Primo, l'IA a demandé à ses IEN en juin de recevoir les personnels pour limiter le nombre de temps partiel. Ainsi le nombre de temps partiels dans le département de la Drôme est passé cette année de 17% à 16%. L'IA a aussi rappelé que seul le temps partiel était de droit mais pas la quotité. A ce sujet, les déléqués du personnel

SNUipp-FSU 26 ont répondu à Monsieur l'Inspecteur d'Académie que pour les temps partiel de droit (hormis les 80%), il ne pouvait pas imposer une quotité. Le SNUipp-FSU 26 veillera au strict respect des règles dans ce domaine.

Deuxio, l'ÎA a décidé d'accepter tous les ineat alors qu'il soutenait encore à la CAPD du mois de juin qu'il n'accepterait que les échanges terme à terme entre les départements. Ainsi, 27 ineat et 9 exeat ont été acceptés pour la rentrée 2011.

Grâce à cette politique départementale, l'IA est fier de nous annoncer qu'il dispose de 24 surnombres à cette rentrée qui pourront palier aux remplacements tout au long de l'année. C'est selon lui les seules solutions qu'il pouvait mettre en place. Les délégués du personnel du SNUipp-FSu 26 ont rappelé à Monsieur l'inspecteur d'Académie qu'il aurait été au combien plus simple de prévoir un recrutement à la hauteur des besoins.

Encore une fois, l'IA se targue de gérer au mieux la pénurie orchestrée par le gouvernement.

Quand l'ajustement devient la norme!

Le nombre de participants au mouvement 2011 est sensiblement le même que celui des années précédentes, démontrant ainsi que les nouvelles modalités d'affectation n'ont en rien permis une plus grande satisfaction des personnels comme cela avait été promis par l'Inspecteur d'Académie.

C'est donc 903 enseignants qui ont participé au mouvement et ce n'est pas moins de 219 collègues qui ont été nommés lors de la phase dite d'ajustement, soit près d'¼ des personnels, ce qui est considérable lorsqu'on connaît le manque de transparence et d'équité qui affecte cette phase. En effet, tous les collègues ne sont pas traités de manière équitable puisque tous ne postulent pas sur le même pool de postes au même moment. Cette phase qui s'étale sur plusieurs semaines se propose de procéder à des affectations au fur et à mesure des remontées de postes.

droit mais pas la quotité. A ce sujet, les délégués du personnel Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 26 dénoncent ce fonc-

CAPD du 6 septembre

tionnement du mouvement depuis trois ans, d'autant que cette façon de procéder reste inefficace puisque des affectations ont dû être faites jusqu'à la mi-juillet sans toutefois empêcher les ajustements de rentrée notamment ceux liés à la carte scolaire. L'équité et la transparence doivent rester les principes du mouvement, or le fonctionnement voulu par l'IA ne conduit qu'à plus d'injustice et entretient la plus grande opacité sur les modalités d'affectation.

Les délégués du personnel du SNUipp-FSU 26 ont proposé qu'une CAPD, ou à défaut un groupe de travail, se tienne à la fin du mois de juin pour entériner une phase d'ajustement globale. C'est-à-dire une phase où tous les enseignants restés sans poste sont affectés au barème sur une liste de postes arrêtée et identique pour tous. Suite à cela, il y aurait une troisième phase d'ajustement à la rentrée.

L'opacité comme règle

Les nominations des personnels enseignants pendant les vacances d'été n'améliorent pas le service public d'éducation puisqu'elles ne permettent ni aux écoles, ni aux collègues nommés de préparer sereinement leur rentrée. De plus, elles s'effectuent dans la plus grande opacité puisque tout le monde est en vacances. Comme c'est pratique! A l'instar du gouvernement qui fait passer ses réformes impopulaires pendant les congés d'été, l'Administration gère le mouvement jusqu'à la mi-juillet, c'est-à-dire en l'absence des délégués du personnel, pis, des personnels eux-mêmes qui doivent tous les jours sur leur lieu de congé vérifier dans leur boîte Iprof s'ils ont une affectation. Dans le jargon libéral on appelle cela: la modernité.

Et comme il est de coutume dorénavant dans le département, le SNUipp-FSU 26 n'a reçu aucun document préparatoire pour préparer la CAPD du 6 septembre 2011. C'est par exemple en séance que les délégués du personnel ont découvert le changement de politique de l'IA concernant les Ineat/Exeat. L'objectif inavoué semble bien de mettre les représentants des organisations syndicales dans l'impossibilité d'assumer leur rôle d'information auprès de la profession.

En CAPD, lorsque les délégués du personnel demandent sur quels critères ont été effectuées les révisions de nomination, il nous ait répondu que les révisions ont été faites pour arranger les collègues avec des nominations prioritaires pour les victimes de carte scolaire. Le barème et les critères habituels de révision (être nommé à plus de 30 km de son domicile avec un enfant de moins de 3 ans ou sur un poste en ASH sans l'avoir demandé) semblent alors oubliés. La preuve est faite lorsque les documents sur les révisions de nominations et les ajustements de rentrée, donnés en séance, ne font même pas apparaître les barèmes des collègues. C'est donc vers les 21h, après plusieurs heures de réunion, que les délégués du personnel SNUipp-FSU 26 se retrouvent à demander le barème et les motifs de révisions pour chaque nomination.

Faisons preuve de pédagogie

Depuis deux ans déjà, le SNUipp-FSU 26 a donné comme consigne aux personnels enseignants de ne s'inscrire qu'à 12 heures ou 15 heures d'animation pédagogique selon qu'ils comptaient participer respectivement à 6 heures ou 3 heures de Réunion d'Information Syndicale (RIS). Cette consigne a été particulièrement suivie l'an dernier puisque l'administration a dû repousser plusieurs fois les dates échéances d'inscription dans Gaïa.

Au vu des dysfonctionnements de l'an dernier et du suivi de la consigne syndicale, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 26 ont une nouvelle fois renouvelé leur demande auprès de l'administration pour qu'elle entérine cette pratique.

A la demande même de certains IEN, il paraît beaucoup plus judicieux que les personnels désireux de participer aux RIS ne s'inscrivent pas aux animations pédagogiques évitant ainsi de fausses inscriptions qui nuisent à l'organisation.

Après les nombreux arguments développés par le SNUipp-FSU 26, l'IA a concédé à l'inscription pour 12 heures ou 15 heures à la condition que les collègues envoient un courrier à leur IEN les prévenant de la participation à deux ou une RIS. Toutefois, pour les personnels qui n'ont pas encore pris la décision, il leur est possible de s'inscrire au 18 heures et de prévenir leur IEN 8 jours avant la participation à une RIS comme c'était le cas auparavant.

Il faut rendre compte

Oui, mais de quoi ? C'est la question qu'ont posé les délégués du personnel du SNUipp-FSU 26 concernant les réunions hors temps scolaire auxquelles ont été « invités » un certain nombre de collègues dans certaines circonscriptions. Si le SNUipp-FSU 26 ne conteste pas le caractère important de ces réunions, il souhaite savoir dans quelle case du tableau de service les personnels doivent-ils mettre ces heures. Il est en effet inadmissible que d'un côté on demande aux enseignants de rendre précisément compte de leurs heures et que de l'autre on les invite à faire des heures supplémentaires sans compter.

L'IA a répondu que cela dépendait des circonscriptions. Ces réunions peuvent être prises sur le temps d'animations pédagogiques pour les T1 et T2 et de prérentrée en ce qui concerne les directeurs. Le SNUipp-FSU 26 a souligné que dans une circonscription, les collègues directeurs avaient déjà fait leurs 2 journées de prérentrée. L'IA a alors répondu que ces heures seraient à défalquer des heures de décharge accordées aux directeurs dans le cadre du dispositif d'aide personnalisée. Encore une fois, lorsque cela les arrange, l'aide aux élèves en difficulté n'est plus une priorité. Et qu'en est-il des directeurs non déchargés ?

Des délais extensibles

Des collègues inspectés en février et avril 2011 dernier n'ont toujours pars reçu leur rapport d'inspection. Pourtant, les textes prévoient un délai de 3 mois. L'IA concède qu'il s'agit probablement d'une erreur, que beaucoup de rapports sont arrivés à l'Inspection et que la situation sera régularisée rapidement. La preuve est encore faite que l'Administration ne respecte pas les règles qu'elle impose aux personnels. Alors que les injonctions pleuvent et exigent le stricte respect des calendriers, l'IA, lui, prend ses aises avec les délais!

Petite histoire jamais vue!

Il était une fois une collègue nommée lors de la phase d'ajustement de juin 2011. Elle prit contact avec son école, passa ses commandes, reçut son arrêté d'affectation, prépara sa classe et fit la rentrée avec les élèves. Tout était au mieux dans le meilleur des mondes. Mais vint la grande Administration et ses décisions toujours aussi iniques. Afin de rendre le service de deux enseignants moins morcelé, l'IA décidait de dénommer l'enseignante et de l'affecter ailleurs...Fin

Pour le SNUipp-FSU 26, cette décision est inacceptable et remet en cause toute la logique d'équité entre les personnels. En effet, pourquoi cette collègue, alors que des dizaines d'autres cas pourraient eux aussi justifier une réorganisation après la rentrée avec déplacement d'office de personnel. Cette décision ouvre la porte à toutes les dérives.

Cathy Dindeleux - Yoann Chauvin



Direction d'école : halte à la surcharge !

La fonction du directeur s'est depuis quelques années complexifiées et amplifiées face à la charge de travail et les responsabilités administratives et pédagogiques auxquelles elle est confrontée. Les directeurs ont besoin de temps supplémentaire et d'une véritable revalorisation de leur mission.

Malgré de nombreuses sollicitations du SNUipp FSU national, le ministère n'a pas souhaité réouvrir le dossier pour avancer sur des propositions concrètes. Bien au contraire le non renouvellement des EVS administratifs est un signe supplémentaire de l'indifférence.

Il est probable qu'en cas de victoire de Nicolas SARKOZY en mai 2012 le dossier sera alors traité radicalement. La réponse ministérielle à l'insatisfaction des demandes des directeurs sera peut-être alors : la mise en place des E2P (établissements publics d'enseignement primaire).



Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement l



XXI ème siècle? »

modèle des collèges.

serait revue notamment en consolidant les regroupements d'école. Les écoles de plus de 14 classes seraient tent pas devenir des « chefaillons » dans leurs écoles. Ils regroupées et « gérées » par un conseil d'administration composé d'un directeur, d'un tiers des enseignants, d'un déjà l'objet de façon insidieuse. Les collègues adjoints, tiers d'élus locaux et d'un tiers des parents.

La mission du directeur évoluerait, faisant de lui un maillon essentiel de la mise en place des politiques éducatives. Il deviendrait « un relais des inspecteurs au sein de l'école sur les questions d'organisation et d'administration » (inspection générale). Il n'exercerait plus une fonction mais un métier à part entière (plan de carrière, revalorisation indemnitaire, statut juridique). Ce serait un leader pédagogique et un représentant de l'Etat dans l'é- L'école doit retrouver ses vraies valeurs : valeurs qu'elle cole.

On est bien loin des revendications des directeurs, qui n'ont jamais envisagé leur mission comme celle d'un supérieur hiérarchique faisant appliquer loyalement les réformes ministérielles, évaluant par la même occasion l'implication des collègues (projet d'école, mise en place des PPRE, passation et transmission des évaluations, remédiations...) c'est à dire la bonne application de la demande institutionnelle.

On comprend mieux les témoignages des collègues diun IEN ou à une commission, le confirment. L'Administra- teurs un supérieur hiérarchique. tion veut des directeurs méritants et non contestataires, capables de canaliser « ses troupes » et d'appliquer ou de faire appliquer sans état d'âme toutes les réformes ministérielles. Le directeur devient un fonctionnaire mis- d'assurer leur missions. sionné par son IA qui bientôt sera soumis à un droit de réserve : ne pas être signataire d'une quelconque pétition

Le projet mis de côté depuis quelques années a été re- contre l'Institution, ne pas suivre les collègues dans leurs mis sur le tapis avec une nouvelle appellation : E2P : revendications contre l'administration, mais au contraire (Etablissement public du primaire). Il a fait l'objet d'un faire beaucoup avec le peu qu'on a, dire merci et s'estirapport de Frédéric Reiss député UMP suite à une com- mer heureux. Les récompenses pourront alors suivre: mande institutionnelle : « quelle direction pour l'école du point ou non pour l'accès à la hors classe, palmes acadé-

Les E2P seraient une nouvelle structure juridique sur le Ces nouveaux directeurs voulus par les E2P seront des fonctionnaires loyaux, des maillons supplémentaires dans L'organisation territoriale du service public de l'Education la pyramide pour superviser les collègues. Cela fait peur ! La majorité des directeurs s'en offusquent et ne souhaine veulent pas participer au flicage dont la profession fait pris en otage entre la classe et la charge administrative qui leur tombe dessus ont du mal à s'y retrouver.

> Pourtant, nous savons bien que ce n'est pas en pressant la profession et en l'infantilisant que l'on formera des enseignants épanouis. Par contre, cette pression fait que les collègues, « le nez dans le guidon » ont du mal à voir plus loin et subissent les injonctions de leur hiérarchie.

> semble de plus en plus oublier au profit d'annonces démagogiques auprès des parents, de stigmatisation de la profession, de réformes visant à démanteler le système. L'école n'est pas une entreprise pour laquelle on puisse parler de rentabilité ou d'efficacité. Il faut lui rendre ses lettres de noblesse en mettant l'enfant au cœur du système, en donnant les moyens nécessaires à la réussite de tous, en scolarisant dans des conditions décentes les enfants en situation de handicap, valeurs auxquelles notre profession reste très attachée et prête à se mobiliser.

recteurs qui constatent déjà que leur IEN exige d'eux un Le SNUipp FSU a des propositions alternatives et peu plus que ce que leur fonction prévoit. Les postes à s'opposera à la mise en place de structures de type profil de certaines directions, soumis à entretiens face à E2P et d'un statut faisant des directrices et des direc-

> L'action direction d'école à l'appel du SNUipp FSU : « je réponds quand j'ai le temps » est l'occasion d'exprimer l'incapacité dans laquelle sont les personnels

> > Cathy Dindeleux

Direction d'école : halte à la surcharge !

Direction et fonctionnement de l'école : urgence !

Le SNUipp-FSU a adressé un courrier au ministre pour demander l'ouverture de discussions ainsi que des mesures d'urgence pour la rentrée.

La fonction de direction d'école a beaucoup évolué ces dernières années. D'une manière générale, le temps fait défaut... Il faut « tout faire » et vite. Difficile d'avoir assez de temps pour réfléchir aux situations rencontrées dans les écoles, de mettre en place les PPRE, les PPMS, d'organiser les partenariats , les réunions avec les parents, les conseils de maîtres et de cycles, tout en étant présent et disponible pour ses élèves, et pour tous ceux de l'école. La multiplication des commandes institutionnelles et l'exigence de rapidité dans les réponses complexifient davantage la fonction de direction d'école.

Le travail de direction d'école se déroule dans un tourbillon d'annonces, de rapports sur cette fonction, voire de propositions de loi (« établissements du socle commun » et « regroupements scolaires ». Régulièrement, la question de la réorganisation du système scolaire dans le premier degré évoque la question de la direction d'école (rapport Reiss). Régulièrement la question du statut est évoquée.

Pour le SNUipp-FSU, les questions à régler ne se situent pas au niveau d'un changement de statut (voir notre publication « fenêtres sur cours » supplément au n°352 du 14 mars 2011 sur la direction et le fonctionnement de l'école). Les missions et les tâches des directrices et directeurs doivent être mieux définies, leur engagement au service de l'école et de la réussite des élèves, mieux reconnu et accompagné de moyens spécifiques.

La première des urgences concerne l'aide administrative aux directions d'école. Le SNUipp-FSU exige que toutes les directrices et tous les directeurs d'école puissent bénéficier d'une aide administrative pérenne et statutaire. L'aide administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires tels que le protocole de 2006 sur la direction d'école l'a institué. Depuis 2006, les missions des directrices et directeurs d'école n'ont cessé de s'alourdir sans aucune amélioration du temps de décharge ni de reconnaissance de la fonction.

Le SNUipp-FSU souhaite construire un mouvement d'ampleur afin de changer la donne. Il s'adresse aux autres organisations syndicales pour lancer une action sur le sujet à la rentrée.

<u>Direction d'école :</u> <u>Dorénavant, « Je réponds quand j'ai le temps » !</u>

La situation de la direction et du fonctionnement de l'école est dans un état critique : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, et maintenant le non renouvellement de l'aide administrative. En cette rentrée, la coupe est pleine.

Ce n'est pas faute d'avoir tiré la sonnette d'alarme. En juin dernier, encore, le SNUipp-FSU demandait des mesures d'urgence pour les directeurs qui se voyaient retirer leur aide administrative.

Cette situation montre que l'assistance administrative ne peut se satisfaire de contrats précaires soumis aux aléas des financements. Un nouveau métier est indispensable au fonctionnement de l'école : celui de secrétaire administratif.

Aujourd'hui, le point de rupture est atteint. Mais, on ne se laissera pas faire.

Le SNUipp-FSU appelle les directrices et directeurs d'école à ne plus traiter toutes les demandes de l'administration. Dorénavant, c'est « Je réponds quand j'ai le temps » : Ils ne se consacreront qu' aux activités pédagogiques en lien avec les élèves et au travail relationnel indispensable auprès des familles. Le reste attendra : Enquêtes multiples, listings à fournir, demandes administratives, ne seront pas prioritaires.

La situation doit changer. Il est temps de reconnaître et de soutenir l'engagement des directrices et directeurs pour la réussite des élèves. Le SNUipp-FSU demande des mesures d'urgence et l'ouverture de discussions. Il prend contact avec ses partenaires syndicaux afin de construire un mouvement unitaire et d'ampleur pour changer la donne de la direction et du fonctionnement de l'école.

Paris, le 30 août 2011

Aide administrative : loin du compte

Parmi les 20 000 nouveaux contrats aidés annoncés par Nicolas Sarkozy, 4 000 vont prendre la direction des écoles, selon le ministère de l'Education nationale.

Serait-ce là une première réponse aux mesures d'urgence demandées par le SNUipp-FSU pour la direction d'école ? Tout reste à faire car le sort de l'aide administrative est loin d'être réglé. D'une part, le SNUipp-FSU demande que le fléchage de ces emplois sur une aide administrative à la direction d'école, en souffrance depuis plusieurs mois, se traduise concrètement sur le terrain. D'autre part, ce contingent ne comblera pas les non renouvellements de l'année dernière, qui ont touché 6 500 écoles, et ceux, en cours ou à venir, qui en concernent près de 4 000. Le tout au mépris de personnels concernés et de la com-

pétence qu'ils ont acquise. Le compte n'y est toujours pas. L'aide à la direction d'école ne

peut se satisfaire de la précarité. Les directrices et directeurs d'école doivent pouvoir bénéficier à

Les directrices et directeurs d'école doivent pouvoir bénéficier à nouveau dans les meilleurs délais d'une aide administrative. Le ministre a le devoir de tenir ses engagements.

Le SNUipp-FSU demande l'ouverture de négociations sur l'avenir de la direction et du fonctionnement de l'école. Les questions de la redéfinition des missions assignées aux directeurs, du temps accordé pour effectuer les tâches, de la création d'un métier qualifié d'assistant administratif doivent être clairement posées. Des évolutions sont nécessaires.

Dans l'attente, le SNUipp-FSU appelle les écoles à poursuivre l'action « Je réponds quand j'ai le temps » qui consiste à ne se consacrer en priorité qu'aux missions éducatives. Toute autre demande administrative ne sera pas traitée.

Il appelle à nouveau ses partenaires à mener cette bataille dans l'unité. Les exigences pour la direction et le fonctionnement de l'école seront portées lors de la journée de grève unitaire du 27 septembre prochain.

Paris, le 10 septembre 2011

Direction d'école : halte à la surcharge !

Le SNUipp/FSU vous appelle à remplir et envoyer cette motion du Conseil des maîtres sur la direction et le fonctionnement de l'école à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de l'IEN.



Je réponds quand j'ai le temps...

Une aide administrative, du temps de décharge et des missions redéfinies m'auraient permis de traiter cette demande plus rapidement !



Motion de conseil des maîtres sur la direction et le fonctionnement de l'école

Nom et adresse de l'école

à M. L'inspecteur d'académie s/c de M. L'inspecteur de circonscription s/c de Mme L'inspectrice de circonscription

La coupe est pleine!

Les enseignants de l'école réunis en conseil des maîtres le.....vous informent qu'ils se consacreront prioritairement aux activités pédagogiques et aux relations avec les familles et les partenaires de l'école. Le reste attendra!

Le/la directeur/trice comme l'ensemble de l'équipe ne répondront aux demandes de l'administration qu'en fonction du temps dont ils disposent.

La situation de la direction d'école est inacceptable : des tâches alourdies, des missions complexifiées, un manque de temps notable, et maintenant le non renouvellement de l'aide administrative. Cette situation ne peut plus durer !

<u>La fin des contrats d'EVS sur mission administrative à cette rentrée</u> est scandaleuse et montre qu'on ne peut se satisfaire de contrats précaires soumis aux aléas des financements. Un nouveau métier pérenne et statutaire est indispensable au fonctionnement de l'école : celui d'aide administratif.

Nous demandons l'ouverture immédiate de négociations sur le dossier de la direction d'école.

Signature du conseil des maîtres

AVS et EVS : pas de SAV!

AVS : le bout du tunnel ?

A l'issue de la conférence nationale du handicap de juin dernier, et suivant en cela une partie des préconisations contenues dans les rapports du Sénateur Paul Blanc et du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées, le gouvernement a fait un certain nombre d'annonces :

- Remplacement progressif des contrats aidés par des assistants d'éducation, recrutés pour trois ans renouvelables une fois, à hauteur de 2000 dès cette rentrée, 2300 l'année suivante.
- Ces nouveaux « auxiliaires de scolarisation » pourront intervenir au sein de « pôles ressources, en tant qu'AVS « collectif » (c'est-à-dire non rattachés exclusivement à un élève).
- Renforcement de la formation des AVS.
- Amélioration des conditions financières pour les associations engagées dans le dispositif de reprise des AVS en fin de contrat.

Si l'abandon du recours aux contrats aidés est une bonne chose, la création d'un véritable métier est encore une fois remise à plus tard.

Le SNUipp a demandé que les personnels sous contrat aidé, exerçant des missions d'AVS-i, soient prioritaires pour postuler sur les nouveaux postes. La mise en oeuvre du nouveau dispositif ne doit en aucun cas se traduire par une diminution de l'accompagnement des élèves en situation de handicap!

EVS : des réponses insuffisantes

L'an dernier, le gouvernement avait prévu de diminuer de 12 000 le nombre de contrats aidés dans le cadre du projet de loi de finances 2011 en justifiant cette baisse par « la fin de la crise » (sic). Grâce aux mobilisations syndicales (pétition nationale intersyndicale, rassemblements, interpellation des élus...) Le nombre prévu de contrats aidés est de nouveau 48 300. Un amendement budgétaire a restitué 20 millions. Et le plan de mobilisation pour l'emploi de février dernier a abondé la mission contrats aidés de 16 millions d'euros.

Pour autant, de nombreuses personnes seront absentes des écoles au 1^{er} septembre prochain. La diminution de la durée possible des contrats de 36 mois à 24 mois, l'obligation de ne reconduire que des contrats sur une durée minimale de 6 mois, l'augmentation du financement des emplois aidés restant à charge de l'éducation nationale de 10% à 30%... ont pour conséquence d'organiser une rotation des personnels sur les postes disponibles. La volonté de mettre la priorité sur la scolarisation des élèves porteurs de handicap réduit les emplois d'aide administrative à la direction d'école.

Parallèlement, le SNUipp-FSU agit pour que soient respectés l'obligation de formation et le soutien des projets professionnels conformément aux conventions individuelles. Il pose la question du devenir des personnes de plus de 50 ans qui sont allées au bout de leurs possibilités contractuelles (60 mois).

Devant l'insuffisance des réponses apportées tant nationalement que localement, le SNUipp-FSU a décidé de développer et de soutenir toutes les démarches de saisine des conseils de prudhommes. Des victoires ont pu être enregistrées (Angers, Nevers...) et le mois de juin a été l'occasion de nombreux dépôts collectifs de recours.

Le SNUipp-FSU poursuivra son engagement pour que chaque titulaire d'un contrat aidé trouve une solution d'insertion professionnelle. Le gouvernement et les ministères concernés doivent créer des postes pérennes dans le champ de l'accompagnement des élèves porteurs de handicap et de l'aide administrative à la direction d'école.



A propos des 108 heures ...

STOP à l'humiliation! Ne pas renvoyer le tableau des 108 heures

Le SNUipp-FSU 26, comme l'année dernière, appelle à ne pas renvoyer le tableau des 108 heures. Nous savons que le temps de travail des enseignants et le temps consacré à ces différentes activités va bien au-delà de 108 heures. Nous savons aussi que la demande institutionnelle de vérification de nos obligations tant horaires que professionnelles est de plus en plus pressante et vécue comme un « flicage » insupportable.

De plus, nous savons l'inefficacité d'un tel contrôle car il suppose à la fois la malhonnêteté des enseignants qui ne réaliseraient pas leurs heures (sinon ce tableau n'aurait pas de sens) et l'honnêteté de ces derniers (sinon ce tableau n'aurait aucune efficacité). Ce document ne fait que développer un climat de suspicion qui est, de plus en plus, susceptible de nuire au bon fonctionnement de l'école. Cette demande institutionnelle, comme bien d'autres, n'est pas faite pour améliorer la réussite de nos élèves qui devrait être notre seule préoccupation.

Animations pédagogiques et Réunions d'Information Syndicale !!!

Lors de la CAPD du mardi 6 septembre, nous avons à nouveau posé le problème de l'inscription aux animations pédagogiques.

En effet, dans le cadre des 108h, nous devrions nous inscrire à 18 heures dans GAIA. Comme cela avait été décidé l'an passé, les collègues qui comptent participer aux réunions d'information syndicale (RIS) les déduisent : si on participe à une ou deux RIS, on s'inscrit respectivement à 15h ou 12h.

Huit jours avant, on prévient son IEN.

N'oubliez pas de le faire pour celles de septembre et octobre : c'est bientôt !

La deuxième RIS se tiendra en mars ou avril, au moment du mouvement.

Les réunions d'information syndicale sont ouvertes à tous, syndiqués ou non.

Réunions hors temps scolaire

Les enseignants sont parfois convoqués ou invités à des réunions hors temps scolaire et sans précision par l'IEN sur le cadre réglementaire et la prise en compte de ces heures. Nous avons abordé cette question lors de la CAPD du 6 septembre. Les heures passées dans ce cadre sont à prendre sur les obligations de service (108 heures) ou sur la deuxième journée de prérentrée si elle n'a pas été effectuée avant la rentrée. Les frais de déplacement seront pris en charge. Voir les modalités auprès de votre IEN. Pensez à demander une convocation.

108 heures: nos obligations

Circulaire 2010-081 du 2 juin 2010 (extrait)

I. - Organisation du service des enseignants du premier degré :

Les cent huit heures annuelles de service se répartissent conformément à l'article 2 du décret du 30 juillet 2008 précité, de la manière suivante :

1° **Soixante heures** consacrées à de l'aide personnalisée ou à des interventions en groupes restreints, notamment en maternelle, auprès des élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation proportionné correspondant. Dans le cas où ces soixante heures ne peuvent être intégralement mobilisées pour de l'aide personnalisée ou du travail en groupes restreints, elles sont consacrées au renforcement de la formation professionnelle continue des enseignants hors de la présence des élèves. Le temps d'organisation correspondant à l'aide personnalisée permet d'identifier les élèves en difficultés et de prévoir les modalités de cette aide pour ceux qui en bénéficieront.

2° Vingt-quatre heures consacrées :

- à des travaux en équipes pédagogiques (activités au sein des conseils des maîtres de l'école et des conseils des maîtres de cycle) ;
- aux relations avec les parents ;
- à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés.
- 3° Dix-huit heures consacrées à l'animation et à la formation pédagogiques.
- 4° Six heures consacrées à la participation aux conseils d'école obligatoires. Le tableau prévisionnel des dates et heures des différents conseils et réunions organisés dans l'école est adressé par le directeur de l'école à l'inspecteur de circonscription. Celuici est tenu informé, en cours d'année, de toutes modifications éventuelles. Le conseil d'école et le conseil des maîtres de l'école sont réunis au moins une fois par trimestre. Le conseil des maîtres de cycle se réunit selon une périodicité au moins équivalente. Le relevé de conclusions de chaque conseil et réunion est consigné dans un registre. Une copie du relevé est adressée à l'inspecteur de la circonscription et, pour ce qui est des réunions du conseil d'école, au maire de la commune.

Les cent huit heures annuelles de service précisées ci-dessus sont réparties et effectuées sous la responsabilité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de la circonscription, dans le cadre de la circonscription, et font l'objet d'un tableau de service qui lui est adressé par le directeur de l'école.

Motion LPC

Le SNUipp-FSU vous appelle à remplir et envoyer cette motion du Conseil des maîtres sur le Livret Personnel de Compétences à l'Inspecteur d'Académie sous couvert de votre IEN de circonscription.

<u>Livret Personnel de Compétences :</u> <u>La coupe est pleine, non à l'usine à cases !</u>

Le LPC paru au BO du 08/07/2010 s'ajoute à la liste des outils imposés aux enseignants sans aucune concertation. Les équipes pédagogiques sont engagées depuis de nombreuses années en matière d'enseignement et d'évaluation de compétences ainsi que de suivi des élèves s'appuyant sur des livrets scolaires. Ce nouvel outil vient télescoper les livrets existants, ignorant le travail des enseignants. En outre, il pose de nombreux problèmes professionnels.

- manque de cohérence entre les outils conçus par le ministère: les items de ce LPC ne correspondent pas toujours à ceux des programmes scolaires ni aux évaluations nationales (items supplémentaires, absents, différemment libellés, fusionnés, classés dans des rubriques différentes...).
- inadéquation des objectifs pédagogiques et confusion dans la définition du concept de « compétence »: certaines compétences sont trop générales ou trop floues pour être enseignées ou évaluées, certains items ne relèvent pas des objectifs que les enseignants poursuivent au quotidien, ils ne préparent pas les élèves à donner du sens ni à être actifs dans les apprentissages.
- surcharge de travail: le nombre important d'items à évaluer pour chaque fin de cycle s'ajoute aux évaluations relatives aux programmes et aux protocoles d'évaluation nationales: le temps d'évaluation risque de prendre une ampleur disproportionnée par rapport au temps consacré aux apprentissages; par ailleurs, remplir ces livrets en conseil de cycle représente un nombre d'heures de travail qui dépasse l'horaire de concertation dont disposent les équipes.
- manque de lisibilité pour les familles : Livret scolaire de l'école, LPC, évaluations nationales... Pour les familles, la multiplication des dispositifs d'évaluation n'aide pas à une bonne compréhension de l'école et des progrès de leur enfant.

En conséquence, parce que nous restons attachés à des outils d'évaluation nous permettant d'évaluer les progrès et les besoins de nos élèves et de communiquer efficacement avec leurs familles, parce que ce LPC tourne le dos à ces objectifs, nous demandons son abandon et une remise à plat de l'ensemble des outils d'évaluations scolaire, s'appuyant sur les points de vue et les travaux des professionnels.

Le conseil des maîtres de l'école	réuni le /	

Cette motion est à adresser à l'inspecteur d'académie (copie à la section départementale du SNUipp-FSU 26)

- 11 -

PEMF et PES

La circulaire du 31 mars 2011 établissant les conditions d'accueil des PES (professeurs d'écoles stagiaires) pour la rentrée 2011-2012 stipulait que ceux-ci devaient bénéficier d'un accueil institutionnel et d'une « formation », « de préférence d'une durée de cinq jours », réalisée « sur la base du volontariat ».

Lors d'une réunion des formateurs à l'inspection académique le 25 mai 2011, les PEMF (professeurs d'écoles maîtres formateurs) de la Drôme ont appris qu'ils devraient participer à cette formation deux jours en juillet et deux jours en août. Ils recevraient une *convocation*.

Une première : une *convocation* pour des journées de travail pendant les vacances scolaires ! Réuni, le collectif des PEMF a pris une décision quant à cette injonction somme toute peu banale.

Les PEMF ne sont pas chiches de leur temps. Ils le donnent sans compter depuis de longues années pour la formation. Ils ont cependant été particulièrement sollicités l'an dernier avec le tutorat de trois stagiaires et tout ce que cela implique en temps de visite (dix visites minimum par stagiaire), en rédaction de rapports, en accueil dans ou hors la classe, en communications, le soir, par téléphone ou mél, en recherches et en communication de documents divers pour gérer le quotidien des PES... Ils ont aussi en charge aujourd'hui des animations pédagogiques qu'ils doivent concevoir (de nombreuses heures de travail) puis animer.

Jusqu'à l'année 2009-2010, ils participaient à des actions de formation à l'IUFM en co-intervention avec des didacticiens, ce qui nourrissait leurs pratiques et leur réflexion. Le travail de recherche pour le mémoire de PE2 et l'analyse des pratiques dans des conditions de complémentarité était très enrichissant, véritablement formateur pour eux.

Avec la mise en place de la masterisation, du tutorat des PES, et le passage des PEMF sous la tutelle exclusive de l'IA (ils dépendaient de l'IUFM pour la formation initiale), les PEMF n'ont plus accès à la formation initiale à l'IUFM. Or, celle-ci constituait leur mission la plus constructive. Cette rupture de contrat pèse lourdement sur la qualité de leur travail. Ils l'ont assumée en 2009-2010, cette année devant être exceptionnelle du fait d'un nombre important de PES.

Aussi, quand ils ont constaté que la nouvelle année ne leur permettrait pas plus de travailler avec l'IUFM et l'Université, ils ont été particulièrement déçus. Un courrier de monsieur l'Inspecteur d'Académie, daté du 6 juillet 2011, précisait l'organisation de leur service et déclinait leurs missions, en précisant qu'elles étaient liées à l'indemnité de fonctions de PEMF, royalement passée de 576 à 929 euros annuels l'année précédente!

Dans ces conditions, commencer l'année avec des interventions durant leurs congés d'été sensées pallier les carences d'une formation initiale divisée par trois, semblait ridicule. Accepter une mission de formation pendant les congés remettait d'abord en cause le droit du travail. De plus, les PEMF ont jugé cette formation injuste et inéquitable pour les PES, dans la mesure où elle était proposée, sur la base du volontariat, à de futurs collègues stagiaires, non encore intégrés dans l'Education Nationale, leur prise de fonction étant prévue au 1^{er} septembre.

Les conséquences, pour ces PES, devaient être multiples : sans rémunération, que devait-il en être pour les étudiants qui avaient prévu de travailler durant l'été ? A quelle couverture sociale pouvaient-ils prétendre ? De surcroît, cette formation devait entrer dans le calcul de leur « tiers temps de formation » prévu au cours de leur année de titularisation.

C'est pourquoi, le SNUuipp a décidé de porter la situation des PEMF à l'ordre du jour du conseil de formation et de la dernière CAPD, en juin. Il s'agissait d'obtenir, d'une part, qu'ils ne soient pas « convoqués », mais « invités » aux journées d'accueil des PES en juillet et en août. D'autre part, leur refus ne devait pas susciter des pressions de leur hiérarchie. Les convocations ont donc été invalidées, remplacées par des invitations.

D'un commun accord, les PEMF n'ont pas participé à ces journées d'accueil. En revanche, ils ont proposé une alternative qui permettait de prendre en charge les PES avant la rentrée : une prise de contact lors d'une des demi-journées de la prérentrée, un accueil dans les classes de PEMF pour deux jours (jeudi et vendredi) dès la première semaine pour observer une classe du niveau dans lequel ils allaient travailler cette année, et une journée hors classe (le mercredi de la deuxième semaine), pour travailler avec leur tuteur à la construction des écrits institutionnels (emploi du temps, cahier journal, premières préparations...). Ces modalités ont été refusées en bloc par l'inspection académique.

Désappointés, les maîtres formateurs se sentent désavoués et regrettent le manque de reconnaissance de leur institution. Leur déception a des conséquences sur « le moral des troupes ». Beaucoup d'entre eux se posent des questions concernant leur avenir professionnel...



Isabelle Chomet



Le **SNUipp**, **S**yndicat **N**ational **U**nitaire des Instituteurs, Professeurs des Écoles et PEGC est un syndicat affilié à la Fédération Syndicale Unitaire.



Ce bulletin vous a été envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp de la DRÔME (ou des syndicats de la FSU). Conformément à la loi du 8/01/78, vous pouvez y faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp26 - Maison des Syndicats - 17 rue G. Bizet - 26 000 VALENCE.